Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260227-DEL_2026_016-DE

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE
Délibération du Conseil Municipal du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et sept février, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. François PONCHON, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 12 **février** 2026.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 07 Quorum : 05

Nombre de conseillers en exercice : 09 Suffrages exprimés : 08

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. François PONCHON, Christophe ROPARTZ, Jean-Max MARTIN, Mmes Aude RUVOEN, Brigitte LAURIN, M. Gilles LE BIHAN, Mme Myrlande MARZIN.

Absents : M. Jean-Marie LUCAS – procuration à Brigitte LAURIN –, Pélagie GELARD.

Secrétaire de séance pris au sein du conseil : Aude RUVOEN

2026– 016 –I– DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT ET A LA REGION POUR LA RESTAURATION A L'EGLISE DE LA PORTE DE LA SACRISTIE

A l'église, la porte de la sacristie sur la rue n'est pas très ancienne dans sa configuration actuelle, les panneaux sculptés plus anciens en chêne ont été inclus dans une structure en châtaignier. Ces panneaux demeurent en bon état sanitaire, l'exposition Est de la porte y est évidemment pour quelque chose.

La commune a demandé des devis de restauration à 3 entreprises.

2 devis proposent la création d'une nouvelle structure en chêne et la réintégration des panneaux sculptés avec drainage des assemblages et des panneaux neufs en partie basse.

Le 3e devis propose de repeindre cette porte à l'huile végétale afin de mieux protéger ces éléments intéressants étant donné que l'observation de la porte indique que les assemblages sont collés, ce qui ne facilitera donc pas son démontage. Seule la structure basse de la porte est altérée et nécessite une restauration jusqu'à la première traverse intermédiaire. Le devis s'élève à 4 752,48 €TTC (3 960,40 €HT).

L'avis de Mme OULHEN, conservatrice des monuments historiques a été sollicité sur les solutions envisageables et les financements éventuels. Le 3e devis est suffisant pour sauvegarder la porte et ses panneaux sculptés.

Afin de financer la restauration de la porte de la sacristie pour un montant de 4 752,48 €TTC (3 960,40 €HT), le Maire propose de demander une subvention de 25% au Conseil Départemental et une autre de 25% au Conseil régional.

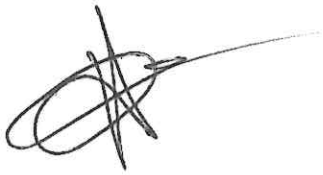
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les propositions ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260227-DEL_2026_016-DE

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce sujet.

Le secrétaire de séance
Aude RUVOEN



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
François PONCHON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.